

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME 19 AVRIL 2022 À 16h00 PAR VIDÉOCONFÉRENCE-ZOOM

Présences :

Patricia Sévigny, présidente et conseillère
Jean-Pierre Charuest, maire
Benoît Bouthillette, conseiller
Danny Roy, résident
Clément Vaillancourt, résident
Mélanie Éliane Marcoux, résidente

Absente :

Nicole Couture, résidente

Monsieur Alain Beaulieu, inspecteur du bâtiment et de l'environnement agit à titre de secrétaire du CCU.

1.0 Ouverture de la réunion par la présidente du CCU.

À 16h00, ayant constaté le quorum, madame Patricia Sévigny, présidente du CCU ouvre la réunion.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

Proposé par : Clément Vaillancourt

3.0 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU du 21 mars 2022

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

Proposé par : Clément Vaillancourt

4.0 Demande de permis dans le cadre du PIIA

4.1 Ajout balcon et escalier en façade du 6649 LSTL-zone C-4

Ce projet est assujetti au chapitre 6 du PIIA- Noyau villageois et Hameau

Objet de la demande :

- Demande de permis pour l'ajout d'un balcon et d'un escalier en façade du bâtiment;

M. Beaulieu explique la demande en fonction des critères d'évaluation, de la réglementation d'urbanisme en vigueur et répond aux questions des membres du CCU.

Suite à l'analyse de la demande et après discussion des membres, le C.C.U. fait une recommandation au Conseil.

RECOMMANDATION DU CCU AU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 001-2022-04-19

CONSIDÉRANT les croquis option 1 (sans toiture) et option 2 (avec toiture) présentés pour l'ajout d'un balcon et d'un escalier en façade du bâtiment;

CONSIDÉRANT le projet présenté est en conformité avec les critères d'évaluation du chapitre 6 : Noyau villageois et Hameau de Moe's River du règlement relatif aux PIIA

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANNY ROY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES VOTANTS DE RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL

- Accepter le projet option 2 (avec toiture), tel que les croquis déposés.

5.0 Demande du propriétaire des bâtiments entreposage 25, rue du Grand-Duc-zone C-11

Les membres du CCU prennent connaissance du courriel du propriétaire qui demande d'avoir une résolution du CCU et du conseil municipal indiquant que si le ministère des Transports du Québec accepte de faire une nouvelle entrée par la 147, son projet de constructions pour des nouvelles entrepôts sera accepté.

Suite à l'analyse de la demande et après discussion des membres, le C.C.U. fait une recommandation au Conseil.

De ne pas donner suite à la demande du propriétaire. Les membres jugent que les résolutions numéro 016-2022-02-08 et 071-2022-03-08 sont suffisamment explicites.

6.0 Varia

Motion de félicitations : Patricia Sévigny souhaite, à titre de présidente et au nom des membres actuels et passés du CCU de la municipalité, souligner l'excellence du travail de monsieur Alain Beaulieu pendant toutes ces années au sein de l'administration municipale et lui souhaite une belle retraite, bien méritée.

7.0 Prochaine rencontre et levée de la réunion

La prochaine rencontre aura lieu le **lundi 16 mai à 17h00 à confirmer avec le remplaçant à l'urbanisme.**

Ayant épuisé l'ordre du jour, la réunion est levée à 16h31.

Patricia Sévigny
Présidente du CCU



Alain Beaulieu, B. Sc.
Secrétaire du comité